

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION
A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER
EN PRATIQUE AVANCEE

Pour la mention URGENCES
Version V+1 en date du 22 août 2022

Mentions ayant reçues l'accréditation en 2019 :

- Psychiatrie et Santé Mentale
- Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires
- Oncologie et hémato-oncologie
- Maladie rénale chronique, Dialyse, transplantation rénale



**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER
DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE en SANTE (IPA)**

Table des matières

I.	UNIVERSITES, UFRS ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE EN SANTE (IPA)	3
II.	STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION	3
	Gouvernance	3
III.	JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE	4
	Présentation de l'existant et demande d'accréditation pour l'ouverture d'une mention supplémentaire pour le Diplôme d'État d'infirmier en Pratique avancée	4
IV.	NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE	5
V.	MOYENS AFFECTES A LA FORMATION	7
	Financiers	7
	Humains	7
	Locaux	7
VI.	NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION	8
	Pour la 1 ^{ère} année	8
	Pour la 2 ^{ème} année	9
VII.	PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE	10
	Equipe d'enseignement de l'UFR Médecine de Clermont-Ferrand	10
	Équipe d'enseignement de l'UFR Médecine de Grenoble	11
	Équipe d'enseignement de l'UFR Médecine de Lyon	12
	Équipe d'enseignement de l'UFR Médecine de Saint-Etienne	13
	CV des enseignants	14
	Liste des publications des équipes enseignantes	14
	Habilitation des Enseignants Non Universitaires	14
VIII.	ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	14
	Mentions prévues en propre ou en co-accréditation	14
	Publics visés par le Diplôme d'État IPA	14
	Conditions d'entrée et validation des premières et deuxièmes années	14
	Validation – capitalisation - compensation et Redoublement	18
	Cours magistraux et enseignements dirigés	20
	1 ^{ère} année	20
	2 ^{ème} année	27
	Mutualisation des enseignements	44
	Avec d'autres formations de santé	44
	Avec des formations d'autres établissements	44
	Stages	44
	Modalités d'agrément des terrains de stage	44
	Liste des terrains de stages et des maîtres de stage agréés : voir Annexe 6	45
IX.	DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)	47
X.	DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS	47

XI.	PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES	48
XII.	AVIS DES INSTANCES	48
	Avis de la CFVU	48
	Avis du CA	48
	ANNEXE 1	49
	CV des enseignants des 4 villes universitaires	49
	Liste des 5 dernières publications des enseignants médicaux et paramédicaux des 4 villes universitaires	185
	ANNEXE 2 : Programmes détaillés prévus pour l'année universitaire 2022-2023, avec le nom des intervenants, pour chaque Séminaire Régional et Local, au sein de chaque site *	204
	ANNEXE 3 : Cahier des charges général concernant les terrains de stage	216
	ANNEXE 4 : Objectifs du stage S2 du DE1	217
	ANNEXE 5 : Objectifs du stage S4 de DE2	218
	ANNEXE 6 : Liste des terrains de stage et maîtres de stage agréés	219
	ANNEXE 7 : Données quantitatives sur les différentes promotions depuis la mise en place de la formation sur la région Aura	231

I. UNIVERSITES, UFRS ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE EN SANTE (IPA)

CLERMONT-FERRAND : Université Clermont Auvergne – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

SAINT-ETIENNE : Université Jean-Monnet – UFR de Médecine Jacques LISFRANC

LYON : Université Lyon 1 – Faculté de Médecine Lyon-Est

LYON : Université Lyon 1 – Faculté de Médecine Lyon-Sud Charles MERIEUX

GRENOBLE : Université Grenoble Alpes – Faculté de Médecine

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

UFR de médecine des universités : Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)

La gestion des demandes d'inscription administratives est assurée par le service scolarité de chaque université.

Gouvernance

COMPOSITION DU COMITE DE COORDINATION REGIONALE ET DES COMITES DE PILOTAGE LOCAUX

1. COMITE DE COORDINATION REGIONALE

Le comité de coordination régionale se réunit une fois par semestre au moins et plus en cas de besoin. Les comptes rendus de réunion sont adressés à tous les membres du comité pédagogique qui seront invités à commenter et compléter en fonction de leurs expertises.

Sa composition est la suivante :

- Les Directeurs des UFR Médecine ou leur représentant
- Les responsables médicaux locaux du DE IPA
- Les responsables infirmiers locaux du DE IPA
- Les responsables administratifs locaux du DE IPA
- Les Directeurs ou leurs représentants des 5 mentions

Ce Comité de coordination régionale est piloté par un des responsables de la formation du DE IPA, désigné par les membres du Comité, parmi les enseignants-chercheurs responsables du DE IPA (la priorité étant donnée aux enseignants-chercheurs issus du CNU n° 92 sciences infirmières). Le pilotage est confié de manière tournante entre les 4 villes universitaires. La durée du mandat est de 2 ans.

2. COMITES DE PILOTAGE LOCAUX

Organisation site de Clermont-Ferrand - Mention Psychiatrie et Santé Mentale

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine Université Clermont Auvergne Pr P. CLAVELOU – Doyen / Mme G. ROBERT – Responsable Administrative
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État : Pr P.-M. LLORCA / Mme F. POLICARD Coordination pédagogique de la mention : Pr P.-M. LLORCA / Mme D. BORDAT-TEEUWEN

Organisation site de Grenoble - Mention Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine Pr PATRICE MORAND – Doyen / Mme CAROLINE VAN DER HEIJDE – Responsable Administrative
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Pr SOPHIE BLAISE / Mme AGNES VERDETTI Coordination pédagogique de la mention : Pr SOPHIE BLAISE / Mme ANNE DANJOU

Organisation site de Lyon - Mention oncologie et hémato-oncologie

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine Pr CAROLE BURILLON - Doyenne / Mme LAETITIA BIGNON - Responsable administrative
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Pr ANNE CLAIRE LUKASZEWICZ / Mme GHISLAINE PEREZ-BRAUX Coordination pédagogique de la mention : Dr JULIEN PERON / Mme PASCALE SONTAG

Organisation site de St-Etienne - Maladie rénale chronique, Dialyse, transplantation rénale

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine Doyen Pr PHILIPPE BERTHELOT / Mme ALEXIA COUPEZ / M. JONATHAN BUGNAZET
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Pr CATHERINE MASSOUBRE – Mme ELISE VEROT Coordination pédagogique de la mention : Pr ERIC ALAMARTINE – Mme ELISE VEROT

Organisation sites groupés de St-Etienne & Clermont-Ferrand avec pilotage par Saint-Etienne - Urgences

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine Doyen Pr PHILIPPE BERTHELOT / Mme ALEXIA COUPEZ
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Pr CATHERINE MASSOUBRE – Mme ELISE VEROT Coordination pédagogique de la mention : Pr ALAIN VIALLOIN – Mme ELISE VEROT

Organisation sites groupés de Lyon & Grenoble avec pilotage par Lyon - Urgences

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine Pr CAROLE BURILLON - Doyenne / Mme LAETITIA BIGNON - Responsable administrative
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Pr ANNE CLAIRE LUKASZEWICZ / Mme GHISLAINE PEREZ-BRAUX Coordination pédagogique de la mention : Pr KARIM TAZAROURTE / Mr. DOMINIQUE CHARNIGUET

III. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

La présente demande vise à proposer le **Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée** avec une mention supplémentaire : la mention URGENCES.

Présentation de l'existant et demande d'accréditation pour l'ouverture d'une mention supplémentaire pour le Diplôme d'État d'infirmier en Pratique avancée

Le diplôme est une formation diplômante qui confère le grade de Master. Cette formation vise à former des auxiliaires médicaux en initiant le dispositif par la profession infirmière mais avec la vocation d'élargir l'offre à d'autres professions paramédicales pour renforcer les coopérations entre les professionnels de santé. Cette

démarche a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de nouvelles modalités d'exercice. Elle redéfinit les axes de collaboration avec le personnel médical et renforce la coopération entre les professionnels de santé. Cette formation trouve sa source dans le Chapitre II : Innover pour préparer les métiers de demain, à l'Article 119 de la Loi N° 2016-41 du 26/01/2016 dite « Loi de modernisation de notre système de santé ».

Cet article est à l'origine de l'article L. 4301-1 du Code de la santé publique qui introduit l'exercice en pratique avancée par les auxiliaires médicaux au sein d'une équipe coordonnée par un médecin. Cette nouvelle forme d'exercice reprend et complète l'article 51 de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui prévoyait la mise en œuvre de protocoles de coopération. Elle découle également du rapport de la mission cadres hospitaliers présentée par Chantal de Singly le 11 septembre 2009 qui avaient initié ce concept pour répondre aux nouveaux besoins de la population et aux évolutions des organisations sanitaires et médico-sociales.

Conformément à l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, ce programme s'adresse à des personnes souhaitant acquérir des compétences nouvelles nécessaires à un exercice futur de praticien en santé ayant la maîtrise de gestes, d'actes relevant du transfert de compétence médicale. En ce qui concerne les infirmiers, la fonction d'infirmier de pratique avancée est définie en France dans le rapport HAS de janvier 2007 « coopération entre professionnels, pratiques avancées, transfert et partage de compétences ». Elle a été précisée en 2014 par la DGOS à partir de la notion de profession réglementée avec la possibilité d'un exercice du métier au-delà du champ de compétence défini réglementairement. Il s'agit d'une pratique globale, différente d'une pratique centrée sur la maîtrise d'un champ disciplinaire (logique de spécialisation) avec la nécessité de prises de décisions complexes qui renvoie le professionnel à un positionnement sur les champs de la décision médicale. Les finalités exprimées alors par la DGOS étaient :

- d'apporter une réponse aux tensions de démographie médicale et améliorer les problèmes d'accès aux soins,
- de contenir l'augmentation des coûts de santé,
- d'améliorer les perspectives de carrière des professions paramédicales,
- d'adapter la réponse à l'évolution de la demande de soins et promouvoir la qualité des soins.

Les universités de la région AuRA ont reçu l'agrément en 2019 pour délivrer le Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée pour les 4 mentions autorisées jusqu'à lors :

- Psychiatrie et Santé Mentale
- Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires
- Oncologie et hématologie
- Maladie rénale chronique, Dialyse, transplantation rénale

Par arrêté du 22 octobre 2021, modifiant l'arrêté du 18 août 2018 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée, la délivrance du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée a été étendue à la Mention URGENCES. Il semble donc licite d'enrichir l'offre de formation en demandant l'ouverture de cette mention supplémentaire, afin de répondre à la forte demande de formation des établissements de santé et des infirmiers en exercice sur le bassin territorial de la région AuRA, désireux de se former en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée mention URGENCES.

IV. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

Promotion de 135 apprenants pour l'ensemble des Universités partenaires.

Une latitude est laissée à la faculté porteuse de la mention pour augmenter l'effectif de la mention qu'elle porte en fonction de la projection à N+1 concernant les IPA 2^{ème} année. *

Université Clermont Auvergne :

Effectif IPA 1^{ère} année optant pour la mention :

- URGENCES : 5
- PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE : 7 *

- MRCDT : 5
- PCS : 5
- OHO : 5

Université Jean Monnet :

Effectif IPA 1^{ère} année optant pour la mention

- URGENCES : 7*
- PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE : 5
- MRCDT : 7*
- PCS : 5
- OHO : 5

Effectif IPA 2^{ème} année mention URGENCES : cumul des effectifs de l'université Clermont Auvergne et de l'université Jean Monnet : $5 + 7^* = 12^*$

Université Grenoble Alpes :

Effectif IPA 1^{ère} année optant pour la mention

- URGENCES : 5
- PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE : 5
- MRCDT : 5
- PCS : 7*
- OHO : 5

Université Claude Bernard Lyon 1- faculté de médecine Lyon Est + Université Claude Bernard Lyon 1 – faculté de médecine Lyon Sud Charles Mérieux :

Effectif IPA 1^{ère} année optant pour la mention

- URGENCES : $5^* + 5^*$
- PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE : $5+5$
- MRCDT : $5+5$
- PCS : $5+5$
- OHO : 6^*6^*

Effectif IPA 2^{ème} année mention URGENCES : cumul des effectifs de l'université de Grenoble Alpes et des 2 facultés de médecine Université Claude Bernard Lyon 1 : $5+10^* = 15^*$

V. MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

Financiers

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019, les droits de scolarité pour le Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée sont fixés aux droits nationaux du diplôme de Master applicable.

Tarifification des frais de formation votée par les instances universitaires de chacune des UFRs partenaires :

REPRISE D'ETUDES *	FORMATION CONTINUE
1 575 EUROS	4 575 EUROS

* Professionnel infirmier D.E ne disposant pas de financement employeur / opca - inscription à titre individuel

Humains

Chaque partenaire facultaire dispose des moyens humains existants : personnel administratif de scolarité notamment ainsi que des personnels enseignants universitaires.

Locaux

Les locaux du campus santé de chaque Universités et ceux du CHRU seront mis à disposition des équipes enseignantes.

Modalités de gestion des moyens humains et des locaux entre les 4 universités :

Humains :

Site de Clermont-Ferrand :

- 1 BIATTS catégorie C contractuel est affecté à la gestion administrative du parcours diplômant IPA 1 et IPA 2.
- Quotité : 30 %
- 1 personnel enseignant MCU92 assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques.
- 1 personnel enseignant PU-PH assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques.

Site de Saint-Etienne :

- 1 BIATTS catégorie C contractuel est affecté à la gestion administrative du parcours diplômant IPA 1 et IPA 2.
- Quotité : 30 %
- 1 personnel enseignant MCU92 assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques.
- 1 personnel enseignant PU-PH assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques.

Site de Lyon :

- 2 BIATTS catégorie C contractuel sont affectés à la gestion administrative du parcours diplômant IPA 1 et IPA 2.
- Quotité : 30 %
- 1 personnel enseignant PU-PH assure les responsabilités pédagogiques.
- 2 personnels enseignant PU-PH assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques des mentions endossées par l'Université de Lyon (OHO, URG).
- Initiation de la promotion pour un enseignant universitaire issu de la formation IPA en place
- Mise en place d'une mission facultaire d'un temps formateur paramédical qui assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques

Site de Grenoble :

Coordination pédagogique :

- 1 enseignant PUPH de médecine vasculaire CNU 51-04 (20% ETP)
- 1 enseignant PUPH d'endocrinologie, diabète, et maladies métaboliques CNU 54-04 (10% ETP)
- 1 cadre formateur infirmier (25% ETP)

Ingénierie pédagogique et coordination régionale de la plateforme pédagogique UNESS :

- 1 ingénieur pédagogique (25% ETP)

Gestion des étudiants et formation continue :

- 1 agent de scolarité BIATSS catégorie B (25% ETP)
- 1 agent de scolarité BIATSS catégorie C (30% ETP)

Plateforme pédagogique :

- Mise à disposition de la plateforme pédagogique et documentaire numérique UNESS

Locaux :

Chaque site a son propre parc immobilier pour accueillir les étudiants inscrits sur leur site, pour les Séminaires Locaux (SL).

Concernant les Séminaires Régionaux (SR), chaque site a la responsabilité d'accueillir localement la promotion régionale 1 fois par année, à l'occasion du SR qu'il pilote.

Le site de Grenoble précise que ses locaux comprennent l'Institut de formation des professionnels de santé et l'UFR de médecine.

VI. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Pour la 1^{ère} année :

Site de Saint-Etienne :

Catherine MASSOUBRE – PU-PH Psychiatrie (CNU n° 4903), Assesseur à la pédagogie, Université Jean Monnet – UFR Médecine Saint-Etienne, CHU Saint-Etienne

Elise VEROT – Infirmière PhD., Maître de Conférence CNU Section 92 -Sciences Infirmières-, Responsable pédagogique D.E Master IPA 1^{ère} et 2^{ème} année, laboratoire de recherche Parcours Santé Systémique (P2S) EA 4129 – chercheur associé au sein du CIC-EC 1408 Inserm Saint Etienne

Site de Clermont-Ferrand :

Pierre-Michel LLORCA – PU-PH Psychiatrie (CNU n° 4903), Université Clermont Auvergne – UFR Médecine Clermont-Ferrand, CHU Clermont-Ferrand

Florence POLICARD – Infirmière PhD., Cadre supérieur de santé IFIS CHU de Clermont-Ferrand ; responsable pédagogique DE Master IPA 1^{ère} et 2^{ème} année Université Clermont Auvergne, qualifiée CNU 70 et 92 aux fonctions de MCU ; membre associé laboratoire ACTé, (EA n°4281) Université Clermont Auvergne

Site de Lyon :

Anne-Claire LUKASZEWICZ – PU-PH Anesthésie-réanimation Médecine périopératoire (CNU n° 4801), Université de Lyon – UFR Médecine Lyon Est, CHU Lyon

Ghislaine PERES-BRAUX – Infirmière, Directeur des Soins, CHU Lyon

Site de Grenoble :

Sophie BLAISE – PU-PH Médecine vasculaire (CNU n° 51-04) UFR de médecine, Université Grenoble Alpes

Sandrine LABLANCHE – PU-PH Diabétologie (CNU n° 54-04) UFR de médecine, Université Grenoble Alpes

Anne DANJOU – Coordinatrice pédagogique D.E Master IPA 1^{ère} et 2^{ème} année, Cadre de santé formatrice IFSI CHU Grenoble Alpes

Pour la 2^{ème} année :

Site de Saint-Etienne :

Mention Maladie Rénale Chronique, Dialyse, Transplantation

Eric ALAMARTINE – PU-PH Néphrologie (CNU n° 5203), Université Jean Monnet – UFR Médecine Saint-Etienne, CHU Saint-Etienne

Elise VEROT – Infirmière PhD., Maître de Conférence CNU Section 92 -Sciences Infirmières-, Responsable pédagogique D.E Master IPA 1^{ère} et 2^{ème} année, laboratoire de recherche Parcours Santé Systémique (P2S) EA 4129 – chercheur associé au sein du CIC-EC 1408 Inserm Saint Etienne

Mention Urgences

Alain VIALLON, Praticien Hospitalier, Professeur associé de médecine d'urgence (CNU n° 4805), Université Jean Monnet – UFR Médecine Saint-Etienne, CHU Saint-Etienne

Elise VEROT – Infirmière PhD., Maître de Conférence CNU Section 92 -Sciences Infirmières-, Responsable pédagogique D.E Master IPA 1^{ère} et 2^{ème} année, laboratoire de recherche Parcours Systémique de Santé (P2S) EA 4129 – chercheur associé au sein du CIC-EC 1408 Inserm Saint Etienne

Site de Clermont-Ferrand :

Mention Psychiatrie et Santé Mentale

Pierre-Michel LLORCA – PU-PH Psychiatrie (CNU n° 4903), Université Clermont Auvergne – UFR Médecine Clermont-Ferrand, CHU Clermont-Ferrand

Dieuwertje BORDAT-TEEUWEN, Infirmière, MSc., cadre de santé IFSI du CHU Clermont-Ferrand.

Florence POLICARD – Infirmière PhD., Cadre supérieur de santé IFIS CHU de Clermont-Ferrand ; responsable pédagogique DE Master IPA 1^{ère} et 2^{ème} année Université Clermont Auvergne, qualifiée CNU 70 et 92 aux fonctions de MCU ; membre associé laboratoire ACTé, (EA n°4281) Université Clermont Auvergne

Site de Lyon :

Mention oncologie et hémato-oncologie

Julien PERON – MCU-PH Oncologie médicale (CNU n° 4702), Université de Lyon – UFR Médecine Lyon Est, CHU Lyon

Pascale SONTAG – Infirmière, Adjointe à la Direction des Soins, Centre Léon Berard

Mention Urgences

Karim TAZAROURTE – PU-PH Médecine d'Urgence (CNU n° 4805), Université de Lyon – UFR Médecine Lyon Sud, CHU Lyon

Dominique CHARNIGUET – Infirmier Cadre Supérieur de Santé, CHU Lyon

Site de Grenoble

Mention Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires

Sophie BLAISE – PU-PH Médecine vasculaire (CNU n° 51-04) UFR de médecine, Université Grenoble Alpes

Sandrine LABLANCHE – PU-PH Diabétologie (CNU n° 54-04) UFR de médecine, Université Grenoble Alpes

Anne DANJOU- Coordinatrice pédagogique D.E Master IPA 1^{ère} et 2^{ème} année, Cadre de santé formatrice IFSI CHU Grenoble Alpes

Spécificité de la mention urgences :

Comme présenté supra, les responsables du DEIPA sont précisés par site. La mention « Urgences » est coordonnée par les sites de Lyon et Saint-Etienne.

VII. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Les comités de pilotage et les équipes enseignantes sont présentés par site.

Les CV et liste de publications pour les enseignants non universitaires sont présentés en annexe 1.

Equipe d'enseignement de l'UFR Médecine de Clermont-Ferrand

Mention Psychiatrie et Santé Mentale

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
	UE Clinique	Pr C. LAPORTE S. MOUREY	UE Clinique	Pr C. LAPORTE S. MOUREY
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées	F. POLICARD, PhD S. MOUREY	UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles	Pr G. BROUSSE D. BORDAT-TEEUWEN
	UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	Pr J.-E. BAZIN E. LAPORTE	UE Santé Publique	Pr L. GERBAUD M.-S. CHERILLAT
	UE Langue Vivante	L.L. RIBAUD D. BORDAT-TEEUWEN	UE Recherche	Pr RICHARD F. POLICARD
	UE Méthodes de travail	Dr F. LIBERT C. BOUCHERET SERRE	UE Stage 2 mois	Pr P.-M. LLORCA E. LAC

DE 2 Mention 4	SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
	UE Recherche	Pr R. RICHARD F. POLICARD	UE Mémoire	Pr P.-M. LLORCA F. POLICARD
	UE Langue Vivante	L.L. RIBAUD D. BORDAT-TEEUWEN		
	UE Bases fondamentales	Pr P.-M. LLORCA F. POLICARD	UE Stage 4 mois	Pr P.-M. LLORCA F. POLICARD D. BORDAT-TEEUWEN
	UE Clinique	Pr P.-M. LLORCA D. BORDAT-TEEUWEN		
UE Parcours de Santé	Pr P.-M. LLORCA D. BORDAT-TEEUWEN			

Équipe d'enseignement de l'UFR Médecine de Grenoble

Mention Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
	UE Clinique	T JOUVE S CARRAS C DONDE A DANJOU	UE Clinique	S BLAISE S MEONI D VIGLINO A DANJOU
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées	Y GABOREAU S ARMAND	UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles	B BOUSSAT L ROUX GOUDIN
	UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	V SCOLAN A DANJOU	UE Santé Publique	A SEIGNEURIN A DE MONTFALCON
	UE Langue Vivante	S DURVILLE	UE Recherche	J LABARERE A DANJOU
	UE Méthodes de travail	P MARTIN	UE Stage 2 mois	S LABLANCHE A DANJOU

DE 2 Mention	SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
	UE Recherche	J LABARERE A DANJOU	UE Mémoire	C BETRY D TODESCO
	UE Langue Vivante	S TOLAZZI		
	UE Bases fondamentales	R TAMISIER A DANJOU	UE Stage 4 mois	S BLAISE A DANJOU
	UE Clinique	S LABLANCHE S MEONI A DANJOU		
UE Parcours de Santé	P IMBERT I DEBRAY			

Équipe d'enseignement de l'UFR Médecine de Lyon

Mention Oncologie et Hémato-oncologie

Et

Mention Urgences

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
	UE Clinique	J PERON P SONTAG K TAZAROURTE D CHARNIGUET	UE Clinique	J PERON P SONTAG K TAZAROURTE D CHARNIGUET
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées	AC LUKASZEWICZ L MONTROL	UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles	P MICHEL L MONTROL
	UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	F CHAPUIS G XAVIER-COLOMB	UE Santé Publique	A FARES S FAVE
	UE Langue Vivante	B SCHAFF S FAVE	UE Recherche	M VIPREY S FAVE
	UE Méthodes de travail	M VIPREY S FAVE	UE Stage 2 mois	AC LUKASZEWICZ S MOUNTASSIR

DE 2 Mention	SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
	UE Recherche	M VIPREY S FAVE	UE Mémoire	J PERON S FAVE
	UE Langue Vivante	B SCHAFF S FAVE		
	UE Bases fondamentales	P SAINTIGNY P SONTAG	UE Stage 4 mois	AC LUKASZEWICZ S MOUNTASSIR
	UE Clinique	J PERON P SONTAG K TAZAROURTE D CHARNIGUET		
UE Parcours de Santé	B YOU P SONTAG			

Équipe d'enseignement de l'UFR Médecine de Saint-Etienne

Mention Maladie rénale chronique, Dialyse, transplantation rénale

Et

Mention Urgences

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
	UE Clinique	PR E. ALAMARTINE PR. A. VIALLO E. VEROT	UE Clinique	PR E. ALAMARTINE PR A.VIALLO E. VEROT
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées	E. VEROT C. MIGALA (IPA)	UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles	PR P. BERTHELOT J.F DURANTON
	UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	PR P.VASSAL I BRUNET	UE Santé Publique	PR B. TROMBERT E. VEROT
	UE Langue Vivante	N. FINN	UE Recherche	PR F. CHAUVIN E.VEROT
	UE Méthodes de travail	PR N. PEREK E. VEROT	UE Stage 2 mois	PR C.MASSOUBRE E. VEROT

DE 2 Mention	SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
	UE Recherche	PR F.CHAUVIN E. VEROT	UE Mémoire (6 ECTS)	PR E. ALAMARTINE DR A. VIALLO E. VEROT
	UE Langue Vivante	N.FINN		
	UE Bases fondamentales	PR C. MARIAT E.VEROT DR A.VIALLO	UE Stage 4 mois	PR E. ALAMARTINE PR A. VIALLO E. VEROT
	UE Clinique	PR E. ALAMARTINE PR A.VIALLO E. VEROT		
	UE Parcours de Santé	PR P. BERTHELOT DR A. VIALLO		

CV des enseignants

Se référer à l'Annexe 1 compilant les CV des équipes enseignantes des 4 villes universitaires.

Liste des publications des équipes enseignantes

Se référer à l'Annexe 1 compilant les 5 dernières publications des membres des équipes enseignantes des 4 villes universitaires.

Habilitation des Enseignants Non Universitaires

Les enseignements des différentes mentions sont réalisés par les enseignants des Universités référentes dans ces différentes UFRs, ainsi que par les Infirmiers en Pratique Avancée, les cadres de santé ou infirmiers impliqués dans la formation des IPA, les praticiens hospitaliers, habilités au titre de chargés de cours par le conseil de gestion de l'UFR de médecine d'une des universités référentes.

VIII. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Mentions prévues en propre ou en co-accréditation

Le parcours de formation est conçu comme un cycle complet composé de quatre semestres. Il comprend une première année commune et une deuxième année composée de 4 mentions ayant reçu une accréditation en 2019, actuellement déployées, avec en sus l'ouverture de la mention urgences pour la rentrée universitaire 2022-2023.

Les étudiants des 4 mentions en cours sont inscrits sur la plateforme UNESS. Ceux de la nouvelle mention urgences seront inscrits de la même façon sur cette plateforme.

Publics visés par le Diplôme d'État IPA

- Personnes titulaires d'un Diplôme d'État d'infirmier conférant le grade de licence ;
- Personnes titulaires du Diplôme d'État d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L 4311-5 du code de la santé publique, qui ne peuvent accéder qu'à la mention psychiatrie et santé mentale, les candidats devant préciser la mention de la formation qu'ils souhaitent suivre.
- Personnes bénéficiant des validations prévues aux articles L. 613-3 à 5 du Code de l'Éducation dans les disciplines des champs sus-cités.
- Personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier de l'Union Européenne au moins de niveau licence ou grade de licence permettant l'exercice de leur profession en France.

Conditions d'entrée et validation des premières et deuxièmes années

MODALITES DE SELECTION

Les candidatures seront déposées par le biais de la plateforme e-candidat pour chacune des UFRs partenaires.

ENTREE EN D.E. 1ERE ANNEE	ENTREE EN D.E. 2EME ANNEE
<p>Conditions d'admission : Être titulaire du DE d'Infirmier Être titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L 4311-5 du code de la santé publique (l'inscription n'est possible que pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale)</p>	<p>Conditions : Avoir validé la première année du DE IPA Être titulaire du DE IPA mais souhaitant changer de domaine d'intervention (<i>Art. 3</i>) Validation des acquis professionnels</p>
<p>Pièces justificatives : Dossier de candidature</p>	<p>Pièces justificatives : En fonction du dispositif d'entrée</p>

Fiche d'inscription à l'université Lettre de motivation, comprenant le projet professionnel Copie Diplôme d'Etat Infirmier (ou du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique) Curriculum Vitae	
--	--

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les apprenants relèvent administrativement de l'UFR de Médecine dans laquelle ils ont procédé à leur inscription. En 1ère année, les apprenants s'inscrivent administrativement à l'université de l'académie dont ils dépendent. En 2ème année, les apprenants s'inscrivent administrativement à l'université porteuse de la mention suivie.

La gestion des demandes d'inscription administrative est assurée par le Service de Scolarité de chaque UFR de Médecine partenaire de la Région AuRA (Clermont, Grenoble, Lyon ou Saint-Etienne). Les commissions d'admission et jurys sont conformes à l'arrêté Master. Les inscriptions pédagogiques sont réalisées par le Service de la Scolarité pour toutes les mentions suivies par les apprenants au cours de chaque semestre.

ETUDE DES CANDIDATURES

Composition du jury :

L'étude du dossier de candidature est réalisée par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du DE regroupant enseignants universitaires et professionnels infirmiers :

- Un représentant Universitaire et un représentant infirmier pour chaque ville Universitaire
- Le président de jury est le responsable régional de la formation ou son représentant.

Critères d'admission et de classement :

- Évaluation de la motivation et du projet professionnel
- Parcours professionnel et formations complémentaires
- Travaux et missions accomplis

Calendrier de sélection (date de jury, date de publication des résultats, 2^{ème} session de sélection) :

- Dépôt de candidature à partir de début avril pour une durée minimum d'1 mois
- Jury fin juin/début juillet
- Publication des résultats en juillet
- 2ème session de sélection si nécessaire fin août
- Publication des résultats fin août

ORGANISATION DE LA FORMATION :

1ère année

Les étudiants s'inscrivent dans l'université la plus proche. Les enseignements en présentiel et en e-learning sont mutualisés et organisés en commun entre les 4 universités de la région AuRA.

Des séminaires régionaux sont organisés, un dans chaque université, à raison de 4 au total par année universitaire. Ces séminaires régionaux sont d'une durée de 5 jours ouvrés. Tous les étudiants assistent à ces séminaires, en présentiel.

Des séminaires locaux sont organisés dans l'université d'inscription de l'étudiant, à raison de 5 au total par année universitaire. Ces séminaires locaux sont d'une durée de 5 jours ouvrés. Ils sont intercalés entre les séminaires régionaux et à mi-parcours du stage du semestre 2.

Les stages sont organisés par l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit.

Les enseignements transversaux des UE4 Anglais, UE5 Méthodes de travail et UE9 Recherche seront enseignés sur chacun des sites lors des séminaires locaux.

2ème année

Les étudiants reçoivent les enseignements en présentiel et en e-learning, sur la base de séminaires locaux organisés dans l'université qui coordonne la mention choisie quelle que soit l'université dont ils relevaient en 1ère année. Les stages sont gérés par l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit en 2ème année.

Description de la première année commune (DE1):

Vue d'ensemble de la répartition des UE en fonction des 2 semestres en 1^{ère} année :

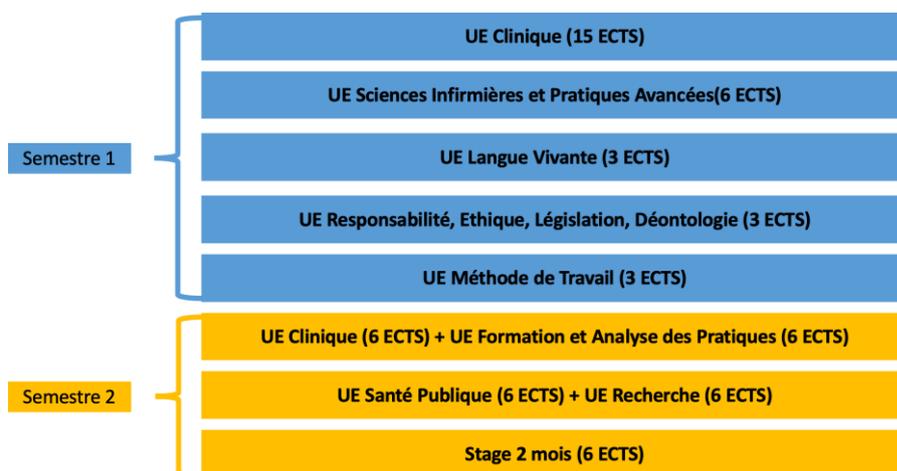


Tableau 1 : vue d'ensemble de la répartition des UE sur le 1^{er} et le 2^d semestre

La première année de formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier.e.s de Pratiques Avancées permet aux apprenants d'acquérir :

- Des bases fondamentales, transversales intégrant l'épistémologie des sciences infirmières et communes à toutes les spécialités médicales citées dans le décret relatif aux IPA, et ce au travers de deux semestres communs (première année ou DE1 S1- première année ou DE1 S2)
- Les bases épidémiologiques, éthiques, de principe de mise en œuvre d'une recherche, de lecture et rédaction de mémoires scientifiques et d'anglais médical.

Le premier semestre comporte des enseignements théoriques.

Le deuxième semestre du DE (DE1 S2) est conçu en alternance permettant d'associer la formation théorique et le stage pratique. Ainsi, le stage de 8 semaines en fin de première année S2 permettra aux apprenants de se confronter aux situations cliniques nouvelles à travers l'observation des gestes, des pratiques, et du périmètre de leur rôle sous la responsabilité et la supervision des tuteurs professionnels. Le choix du lieu de stage est fonction de la mention envisagée et du projet professionnel de chaque apprenant. Le lieu de stage est choisi par l'étudiant parmi les terrains de stage agréés par l'université pour le DE IPA, ou démarché par lui, sous réserve de validation par la Commission des stages.

Les modalités pédagogiques s'articulent autour de la validation de 6 compétences notifiées dans un carnet ou un portfolio de stage qui permettra, en outre, d'attribuer les ECTS des stages :

- Évaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées,
- Définir et mettre en œuvre le projet de soin du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé,
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation thérapeutique,
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés,
- Mettre en place et conduire les actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique,
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.

La première année S2 permettra donc de renforcer les connaissances concernant la recherche clinique mais aussi d'acquérir les bases de savoir médical indispensables pour asseoir une pratique impliquant des transferts de compétences.

Choix de la mention de DE2

A l'issue de la première année, les apprenants confirment leur choix de leur mention dans le DE en pratique avancée. Ils pourront choisir une des cinq mentions figurant dans l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée. A la fin de la première année, les apprenants choisissent une des cinq mentions.

Ce choix comporte plusieurs étapes :

- L'apprenant à la fin du S1 DE1 peut choisir une à deux mentions sur les 5, en vue de ses périodes de stage,
- A l'issue du DE1, il formule un choix pour une mention.
- En cas de redoublement de la première année, l'apprenant pourra soit conserver son premier choix de mention et retourner dans le service ou un autre de la même spécialité médicale, soit choisir un stage dans une autre mention.
- Les personnes titulaires du Diplôme d'État d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique ne peuvent accéder qu'à la mention psychiatrie et santé mentale.

Description de la seconde année (DE2) : les mentions (5)

Mention 1 : Pathologies chroniques stabilisées : prévention et polyopathologies courantes en soins primaires

Mention 2 : Maladie rénale chronique, Dialyse, transplantation rénale

Mention 3 : Oncologie et hémato-oncologie

Mention 4 : Psychiatrie et Santé Mentale

Mention 5 : Urgences

Vue d'ensemble de la répartition des UE en fonction des 2 semestres en 2^{ème} année :

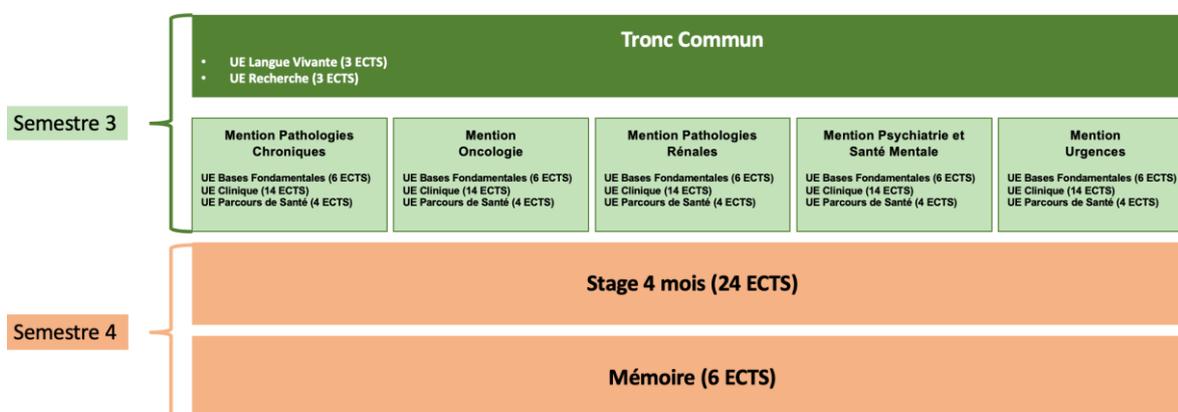


Tableau 2 : vue d'ensemble des UE sur le 3^{ème} et le 4^{ème} semestre

Cette deuxième année permet aux apprenants d'acquérir les compétences théoriques et cliniques appliquées à leur domaine de spécialité. Elle se décline en deux semestres DE2 S3 et DE2 S4. Le S3 présente des temps d'enseignements théoriques permettant d'approfondir le domaine en question en développant une véritable expertise (connaissance des manifestations pathologiques, des gestes, des méthodes de diagnostic, les traitements qui permettront le transfert de compétence).

Le S4 est l'occasion d'effectuer le stage de 4 mois qui permettra de mettre en application les savoirs et les savoir-agir, ainsi que les enseignements d'initiation à la recherche notamment par rédaction d'un mémoire de fin de diplôme de grade master (art. 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master et l'arrêté du 22 janvier 2014). Le travail personnel de recherche, restitué au travers du mémoire nécessite que les données générales d'enseignement (théoriques, méthodologiques et appliqués) ainsi que la démarche de recherche soient maîtrisées. Les différents types de mémoires sont consignés dans l'arrêté du 18 juillet 2018.

Validation – capitalisation - compensation et Redoublement :

Contrôle des connaissances pour le DE1 :

- ⊖ **Pour l'UE Clinique, l'UE Règlementation Éthique Législation Déontologie et l'UE Santé Publique** : un contrôle terminal par QCM, sur tablette, pour sanctionner les enseignements délivrés au 1^{er} semestre et un contrôle terminal par QCM, sur tablette, pour sanctionner les enseignements délivrés au 2^{ème} semestre

A noter que l'UE Clinique du semestre 1 inclut les enseignements dispensés lors des séminaires de Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Lyon. Les questions posées portent indifféremment sur l'aspect Clinique Générale ou Clinique en lien avec une option, cette UE n'étant pas divisible mais constituant une seule entité. De ce fait, les QCM demandées à chaque faculté pour les contrôles portent sur l'ensemble des enseignements faits dans le cadre de cette UE du semestre 1.

L'UE Clinique du semestre 2 inclut les enseignements dispensés lors du séminaire régional de Grenoble (se référer à la répartition des ECTS par semestre pour l'UE Clinique).

- ⊖ **Pour l'UE Sciences Infirmières en Pratique Avancée** : un contrôle continu au 1^{er} semestre s'appuyant sur des rendus de travaux individuels ou de groupe et/ou des travaux progressifs, ainsi qu'une évaluation terminale sous la forme d'un travail individuel
- ⊖ **Pour l'UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles** : un contrôle continu au second semestre s'appuyant sur des rendus de travaux individuels et/ou de groupe et une évaluation terminale sous la forme de QCM sur tablette
- ⊖ **Pour l'UE Recherche, l'UE Méthodes de travail et l'UE Anglais** : un contrôle continu, ou un contrôle terminal ou un contrôle mixte (continu et terminal) sera organisé par chaque faculté selon son projet pédagogique.

Les contrôles continus comptent pour 40% et les évaluations pour 60% de l'évaluation finale.

Contrôle des connaissances pour le DE2 :

Les modalités sont définies par chaque composante dans son M3C ; elles peuvent comporter une ou plusieurs épreuves de contrôle continu et un examen terminal. Les épreuves de CC comptent pour 40% et les épreuves terminales pour 60% de la note finale.

Pour le S4 (stage), l'évaluation porte sur la validation du stage, les notes du mémoire et de sa soutenance.

Une unité d'enseignement est acquise :

- Dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20, elle est alors définitivement acquise et capitalisée.
- Chaque UE comporte deux sessions d'examen.

Un semestre est validé :

Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.

Une note supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire au rapport de stage de deuxième année correspondant à la mention désirée par l'apprenant (pathologies chroniques stabilisées, maladie rénale chronique, Dialyse, transplantation rénale, oncologie et hémato-oncologie, psychiatrie et santé mentale, urgences) afin de pouvoir valider la mention correspondant en DE2.

Admission en DE2

L'admission en DE2 des apprenants est de droit après validation des deux semestres de la première année. Si un apprenant a obtenu au moins 48 ECTS, le jury peut l'autoriser à passer en DE2. Il devra valider les UE manquantes en DE2.

En dessous de 48 ECTS, il doit redoubler, les ECTS acquis étant capitalisés.

Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la deuxième année après avis de l'équipe pédagogique.

Le choix de mention est précisé par l'étudiant avant la fin de la première année. Ce choix est examiné et validé par l'équipe pédagogique au vu d'un dossier comportant le projet professionnel de l'étudiant.

L'apprenant peut demander une interruption de sa formation entre le S1 et le S3, d'une durée maximale d'une année, par courrier au Doyen-directeur. L'étudiant peut demander une reprise d'étude dans la limite d'une année après la date de suspension de sa formation. Cette demande de reprise est soumise à l'autorisation du Doyen de la composante.

Le redoublement en deuxième année n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

Stages :

La validation de chaque stage doit être obtenue pour valider l'année du DE1 et du DE2.

Le jury

La composition des jurys du DE d'Infirmier en Pratiques Avancées (et des commissions de jury) sont arrêtées par les Présidents des Universités partenaires, selon les règles en vigueur sous couvert des Doyens-Directeurs des UFRs de Médecine concernées. Cette proposition est élaborée en accord avec l'équipe pédagogique.

Le jury du Diplôme d'État est présidé par le responsable du DE (préalablement désigné par les partenaires facultaires) et comprend les responsables de mentions présidents des commissions de jury ci-dessous.

Jury : il est prévu 8 commissions de jury :

- Commission régionale des candidatures en 1ère et 2ème année
- Commissions locales de jury de délibération par semestre
- Commission régionale de jury du diplôme d'État à l'issue de la 2ème année
- Commission régionale par mention ; avec un représentant médical et paramédical de chacun des sites
 - Mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires sous la responsabilité du responsable de la mention à l'UFR médecine Grenoble,
 - Mention Maladie rénale chronique, Dialyse, transplantation rénale sous la responsabilité du responsable de la mention à l'UFR médecine de Saint-Etienne,

- Mention Oncologie et hémato-oncologie sous la responsabilité du responsable de la mention à l'UFR médecine de Lyon,
- Mention psychiatrie et santé mentale sous la responsabilité du responsable de la mention à l'UFR médecine de Clermont Auvergne
- Mention urgences sous la responsabilité du responsable de la mention à l'UFR médecine de Saint-Etienne pour les UFR de Saint-Etienne et Clermont-Ferrand ; sous la responsabilité du responsable la mention à l'UFR médecine de Lyon pour les UFR médecine de Lyon et Grenoble

Chaque Commission de Jury est présidée par le responsable de la mention correspondant et comprend un représentant universitaire et un représentant infirmier pour chaque université.

Dans la pratique, à la fin de chacune des sessions d'examens de chaque semestre, les Commissions de Jury collectent les notes fournies par les unités d'enseignement, établissent la moyenne semestrielle de chaque apprenant pondérée par les coefficients (cf. tableaux infra).

Après délibération, le jury dispose des notes proposées par les commissions. Le Jury du DE délibère sur les notes fournies par les Commissions et valide les crédits des unités acquises, ainsi que le semestre d'étude s'il est acquis. Le Jury de DE délibère à la fin de l'année de Diplôme d'Etat DE2 pour l'attribution du diplôme de DE.

Cours magistraux et enseignements dirigés 1^{ère} année

Vue d'ensemble du contenu et type d'enseignement pour la première année S1 et S2

Semestre	N° des UE	Intitulé des UE	Crédits européens	Coefficients	Nature des enseignements	
					Présentiel	e-learning
DE 1 - SEMESTRE 1 et SEMESTRE 2	UE1	Clinique 1	15	5	70	90
	UE 2	Sciences infirmières et pratique avancée	6	2	31	35
	UE 3	Responsabilité, éthique, législation, déontologie	3	1	21	16
	UE 4	Anglais	3	1	7	26
	UE 5	Méthodes de travail	3	1	20	16
	UE 6	Clinique 2	6	2	31	35
	UE 7	Formation analyse pratiques professionnelles (dont Raisonnement et démarche clinique)	6	2	31	35
	UE 8	Santé Publique	6	2	31	35
	UE 9	Recherche	6	2	31	35
	UE 10	Stage	6	2		
		TOTAUX		60		273

Modalités pédagogiques

Nature des modalités pédagogiques		Commentaires
Cours magistraux	Cours <i>ex-cathedra</i>	Essentiellement lors des séminaires régionaux Ponctuellement lors des séminaires locaux
	Capsules (ressources numériques)	Production destinée à l'ensemble des promotions : déposée sur plateforme UNESS, assortie d'un syllabus
Travaux dirigés	Format « traditionnel »	Animation par un enseignant
	Classe inversée	Présentation de synthèse d'un sujet par les étudiants à partir de cours en ligne dispensés via la plateforme ; interactions à partir d'études de cas et apports complémentaires par l'enseignant
	Etudes de cas cliniques ou concertations entre pairs	Animation par un enseignant ou coanimation par un binôme d'expert (médecin et infirmière ou IPA ou psychologue, etc.), avec ou sans sous-groupes
	Analyse des pratiques	Groupe d'analyse de pratiques professionnelles animé par un psychologue ou un responsable de formation (en 1/2 ou 1/3 de promotion) ; Retour d'expériences de stage (en 1/2 ou 1/3 de promotion)
	Simulation de consultation patient avec débriefing	Coanimation par un binôme enseignant médecin-infirmier, participation d'un comédien formé ; en groupe restreint
Travaux pratiques	TP	Examen clinique ; auscultation (coanimation médecin-IPA) ;
Travaux personnels et collaboratifs guidés (TPG)	Soutien méthodologique ; feedback formatif	Accompagnement méthodologique par un enseignant ou un intervenant extérieur Régulation Wikipa (sur UNESS) : feedback formatif Exercices d'entraînement via UNESS
Encadrement et suivi des stages		Accompagnement projet de stage ; feedback formatif sur les productions ; visite de stage
Direction de mémoire		Accompagnement pédagogique individuel par un infirmier titulaire d'un master ou d'un doctorat, ou d'un IPA, ou d'un infirmier cadre de santé ou cadre supérieur de santé ayant une expérience en recherche ; guidances collectives en sous-groupe
Tables rondes		Séances thématiques regroupant différents acteurs de santé qui viennent témoigner de leur expérience et échanger avec les étudiants

Planning des séminaires de la 1ère année « tronc commun » pour tous les sites, année universitaire 2022-2023 :

SEPTEMBRE 2022																																																
vacances zone A																																																
semaine																																																
J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L																
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30																			
PRE RÉNTREE																	X																															
Séminaire Régional UCA																																																
Séminaire Local 1																																																
OCTOBRE 2022																																																
vacances zone A																																																
semaine																																																
S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L																		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31																		
vacances zone A																																																
NOVEMBRE 2022																																																
vacances zone A																																																
semaine																																																
M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M																			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30																			
Séminaire Régional UJM																																																
Séminaire Local 2																																																
DECEMBRE 2022																																																
vacances zone A																																																
semaine																																																
J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S																		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31																		
Séminaire Local																																																

JANVIER 2023																															
vacances zone A																															
semaine																															
S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Séminaire Régional UCBL																															
Séminaire Local 3																															
CT SI à 10h30																															
FEVRIER 2023																															
vacances zone A																															
semaine																															
M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28				
Séminaire Régional UGA																															
Séminaire Local 4																															
Rendez-vous SI																															
MARS 2023																															
vacances zone A																															
semaine																															
M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Séminaire Local 4																															
STAGE S2																															
AVRIL 2023																															
vacances zone A																															
semaine																															
S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Séminaire Local 5																															
STAGE S2																															
MAI 2023																															
zone A																															
semaine																															
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Séminaire Régional																															
Séminaire Local																															
STAGE S2																															
CT SI à 10h30																															
Rendez-vous SI																															
JUN 2023																															
zone A																															
semaine																															
J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Séminaire Régional																															
Séminaire Local																															
Séminaire à 10h30																															
Rendez-vous session 2																															

Les programmes détaillés prévus, pour chaque Séminaire Régional et Séminaire Local, au sein de chaque site sont consignés en annexe 2.

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UE Clinique (CM, ED, TP) (15 ECTS)

Les enseignements de l'UE Clinique sont organisés au premier et au deuxième semestre de la formation.

Cet enseignement est destiné à :

- ⊖ Apporter aux apprenants les connaissances nécessaires sur la sémiologie, les investigations, la thérapeutique, et l'évaluation des patients atteints de pathologies prises en charge dans le cadre de l'exercice infirmier en pratique avancée, y compris dans le champ des soins primaires ;
- ⊖ Mettre les apprenants en capacité d'utiliser les différentes données du dossier patient, intégrant les éléments cliniques, d'examen complémentaires et thérapeutiques.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- ⊖ Identifier les grands principes de sémiologie.
- ⊖ Être capable de conduire un interrogatoire et de réaliser un examen clinique spécifique, de synthétiser des informations cliniques, analyser des résultats et motiver une décision clinique.

- ⊖ Réaliser une évaluation clinique, prendre une décision clinique, évaluer et ajuster les résultats de l'intervention.
- ⊖ Expliquer les principaux types d'examens complémentaires.
- ⊖ Comprendre la signification des principaux marqueurs pathologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ou d'imagerie.
- ⊖ Analyser les données recueillies et les intégrer dans un processus de décision clinique.
- ⊖ Évaluer la pertinence et les effets des décisions cliniques, et réajuster si nécessaire.
- ⊖ Approfondir les principes de bon usage du médicament.
- ⊖ Connaître les facteurs de variabilité de la réponse au médicament.
- ⊖ Connaître les principales thérapeutiques non médicamenteuses, ainsi que leurs indications, contre-indications et effets secondaires.
- ⊖ Identifier les signes d'une pathologie d'origine iatrogène.
- ⊖ Connaître les maladies vectorielles et à prévention vaccinales (mode de transmission et clinique) et maîtriser les principes de la vaccination en lien avec les calendriers vaccinaux

UE Sciences infirmières et pratique avancée (CM, ED, TP) (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- ⊖ Comprendre les fondements de l'exercice infirmier en pratique avancée, à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières,
- ⊖ Approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières,
- ⊖ approfondir la relation thérapeutique.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- ⊖ Maîtriser les définitions, rôles, missions, modalités d'exercice en pratique avancée.
- ⊖ Consolider les concepts mobilisés dans les sciences infirmières en lien avec la pratique avancée.

Maîtriser :

- ⊖ Les modèles et théories en sciences infirmières,
- ⊖ Les principes de l'épistémologie,
- ⊖ Les principaux éléments de l'histoire des soins infirmiers.

UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (CM, ED, TP) (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

Faire connaître :

- ⊖ Les règles de déontologie et les principes d'éthique liés à l'exercice professionnel en pratique avancée,
- ⊖ Les principes juridiques de l'exercice professionnel en pratique avancée, notamment lié au consentement aux soins et à l'interprofessionnalité,
- ⊖ Développer une approche éthique et réflexive dans les soins infirmiers en pratique avancée.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- ⊖ Sur le plan de la responsabilité, maîtriser les grands principes juridiques de l'exercice infirmier en pratique avancée.
- ⊖ Sur le plan de l'éthique, développer la réflexion éthique et l'analyse réflexive de tout acte ou prise en charge infirmière notamment en pratique avancée (bienveillance, non malveillance, autonomie, privation de liberté, justice etc.).

UE Langue vivante (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- ⊖ Acquérir les connaissances en anglais médical permettant d'appréhender la lecture d'articles scientifiques dans les domaines d'intervention de l'infirmier en pratique avancée.

UE Méthodes de travail (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- ⊖ Former pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité) et les compétences numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.),
- ⊖ Certifier les compétences à l'aide d'un des référentiels en vigueur (par ex. Pix) avec une attention particulière portée sur le domaine de la recherche bibliographique.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UE Clinique (6 ECTS)

Voir descriptif au premier semestre.

UE Formation et analyse des pratiques professionnelles (CM, ED, TP) (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

Faire connaître :

- ⊖ Les grandes théories de l'apprentissage,
- ⊖ Les principes des pratiques interprofessionnelles ;
- ⊖ Apprendre à maîtriser :
L'ingénierie de la formation et pédagogique, ainsi que les principes de l'évaluation des pratiques professionnelles,
Les fondamentaux en gestion des risques et en démarche qualité ;
- ⊖ Acquérir des compétences de gestion de projet.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- ⊖ Être en capacité de concevoir et mettre en œuvre des actions de formation, notamment interprofessionnelles.
- ⊖ Être capable de mener une démarche de gestion des risques et une démarche qualité.

UE Santé Publique (CM, ED, TP) (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- ⊖ Approfondir les éléments de l'organisation du système de santé :
Les grands principes de santé publique, d'épidémiologie, des politiques de santé et de leurs financements,
Les principes de l'évaluation des systèmes de santé ;
- ⊖ Maîtriser le fonctionnement des parcours de santé et des programmes d'éducation à la santé ;
- ⊖ Maîtriser les usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

Être capable de :

- ⊖ Concevoir, coordonner, organiser et évaluer des parcours de santé,
- ⊖ Connaître les principes de santé publique et les principes d'épidémiologie,
- ⊖ Participer, coordonner et animer un programme d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique.

UE Recherche (CM, ED, TP) (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné :

Présenter et expliquer :

- ⊖ Les principes et méthodologies de la recherche, et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre,
- ⊖ Le cadre réglementaire de l'investigation et les bonnes pratiques cliniques,
- ⊖ La méthodologie de recherche bibliographique,
- ⊖ Les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes.

UE Stage 1 : durée 2 mois (6 ECTS)

Les objectifs du stage sont de :

- ⊖ Développer les compétences cliniques de l'infirmier en pratique avancée ;
- ⊖ Observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population ;
- ⊖ Décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'infirmier en pratique avancée.

Présentation des mentions et domaines d'intervention en pratique avancée

Cette présentation est destinée à découvrir les différents aspects de l'exercice infirmier en pratique avancée dans les domaines d'intervention définis par le code de la santé publique.

2^{ème} année**Contenu et type d'enseignement pour la deuxième année S3 et S4 pour chacune des 5 mentions**

Semestre	N° des UE	Intitulé des UE	Crédits européens	Coefficients	Nombre d'heures	
					CM Présentiel	eLearning
DE 2 - SEMESTRE 3 et SEMESTRE 4	UE 1	Recherche	3	1	14	18
	UE 2	Anglais	3	1	8	18
	UE 1 sp	Bases fondamentales	6	2	25	36
	UE 2 sp	Clinique	14	4	70	80
	UE 3 sp	Parcours de santé	4	4	28	32
	UE 1	Stage 4 mois	24	6	4 mois TP	
	UE 2	Mémoire	6	4	16	
		TOTAUX	60		161	184

SEMESTRE 3 (30 ECTS)**I - UE(s) communes à l'ensemble des mentions (6 ECTS)****UE Recherche (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à connaître :

- Le traitement et l'analyse de données scientifiques,
- L'élaboration d'une question scientifique et d'une hypothèse de travail et la construction d'un protocole de recherche,
- Les bases de la communication et de la valorisation de la recherche.

UE Langue vivante (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Renforcer les connaissances en anglais médical acquises en premier semestre.

II - UE(s) spécifiques à la mention choisie (24 ECTS)

Les unités d'enseignement qui suivent sont à décliner en fonction du choix de l'apprenant entre les mentions suivantes :

- Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
- Oncologie et hématologie ;
- Maladie rénale chronique, Dialyse, transplantation rénale ;
- Psychiatrie et santé mentale.
- Urgences

Pour chacune des mentions, les enseignements suivants sont proposés :

- UE Bases fondamentales (6 ECTS)
- UE Clinique (14 ECTS)
- UE Parcours de Santé (4 ECTS)

Mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires

UE Bases fondamentales (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- Appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

UE Clinique (14 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Connaître et analyser la sémiologie des pathologies listées dans la mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
- Comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ;
- Connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- Connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- Connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- Connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- Connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- Connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;
- Connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées ;
- Analyser et évaluer l'état de santé dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales...) tout au long de son parcours et la situation de la personne en prenant en compte le contexte de vie, les différentes pathologies et les différents traitements, notamment grâce à l'évaluation au domicile du patient.
- Définir des actions de prévention pertinentes (vaccinations recommandées, dépistage organisé de cancers, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardio-vasculaires, addictions) et en assurer le suivi.
- Identifier les examens et tests à réaliser en fonction de la pathologie et les mettre en œuvre.
- Identifier par un questionnaire adapté, en face-à-face ou à distance, des événements de vie pouvant avoir un impact sur la situation du patient.
- Repérer des événements indésirables associés aux soins et contribuer au bilan préparatoire à la déclaration par le médecin traitant.
- Identifier les troubles cognitifs par un questionnaire adapté et un examen clinique.
- Évaluer l'état nutritionnel et interpréter l'évaluation paraclinique de l'état nutritionnel.
- Évaluer la perte d'autonomie et ses conséquences à l'aide d'échelles et grilles validées et adaptées au contexte (notamment échelles de mesure des capacités fonctionnelles, sommeil, état nutritionnel, qualité de vie).
- Analyser les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins et savoir orienter la personne en conséquence.
- Évaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements.

- Analyser les risques de décompensation potentiellement liés à la non prise du traitement, à la consommation d'alcool et autres substances, aux changements de conditions de vie ...
- Identifier les complications et les risques de complication liés à la pathologie du patient.
- Identifier les situations d'urgences et prendre les mesures appropriées.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
- Analyser la pertinence de la prescription d'examen complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation du patient.
- Analyser la pertinence du renouvellement de traitement médicamenteux et les adaptations nécessaires du dosage et de l'heure de prise à partir de l'analyse de l'état de santé du patient.
- Analyser l'activité physique et la pratique sportive et évaluer les besoins.
- Analyser la pertinence du renouvellement de prescription médicale d'actes infirmiers.
- Analyser la pertinence du renouvellement de prescription et les adaptations nécessaires de la posologie d'aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées, de dispositifs médicaux, de dispositifs d'aide à la vie.
- Analyser et évaluer la perte d'autonomie et identifier les démarches administratives permettant l'obtention d'aides au maintien à domicile.
- Définir un projet de soin dans des situations complexes : troubles du comportement, refus de soin, dénutrition, douleur, fin de vie ...
- Définir un projet de soin portant sur les modifications thérapeutiques des modes de vie en fonction de la pathologie.
- Être capable de réaliser des actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séances de travaux pratiques ou simulation haute-fidélité à l'université ou au cours de stages cliniques)

UE Parcours de Santé (4 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- Assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
- Définir, mettre en œuvre et évaluer les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions recommandées de prévention et d'éducation thérapeutique en fonction de la pathologie aux différentes étapes du parcours du patient.
- Définir et anticiper les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins, pour mieux aider et orienter le patient et prévenir les ruptures de soins.
- Aider le patient à développer des compétences d'auto-soin.
- Analyser les besoins du patient au regard des difficultés de la vie courante et apporter les conseils adaptés.
- Délivrer les conseils nutritionnels correspondant aux recommandations pour la population générale et dans certaines situations.
- Relayer auprès du patient les actions de prévention nationale.
- Identifier les risques d'épuisement de l'aidant et mettre en œuvre les actions adaptées.
- Identifier les risques de maltraitance, repérer les situations de maltraitance et mettre en œuvre les actions adaptées.
- Identifier les besoins des familles et aidants naturels et professionnels.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :

- Participer à l'organisation des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé, pour une meilleure gestion du parcours du patient, notamment face à des situations complexes.
- Organiser avec les autres intervenants le parcours de santé de personnes vulnérables et polyopathologiques dans un but préventif, curatif ou palliatif.
- Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement.
- Identifier les enjeux de la mise à jour des bases de données et des registres liés aux pathologies chroniques et les renseigner.

Mention oncologie et hémato-oncologie

UE Bases fondamentales (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- Appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

UE Clinique (14 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Connaître et analyser la sémiologie des pathologies
- Comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques);
- Connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- Connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- Connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- Connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- Connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- Connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;
- Connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
- Orienter l'examen clinique en fonction de la nature du cancer, de l'anamnèse, des symptômes recueillis et des hypothèses émises.
- Évaluer les fragilités du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales ...) tout au long de son parcours afin de définir des actions de prévention.
- Utiliser les scores d'évaluation des fragilités, de la qualité de vie, des toxicités.
- Évaluer l'impact des fragilités sur l'observance du traitement et sur les effets secondaires.
- Évaluer et caractériser la douleur dans ses différentes composantes étiologiques.
- Évaluer l'efficacité des traitements de support mis en place (traitements antalgiques, traitements antiémétiques, traitements anxiolytiques ...).
- Identifier et évaluer, par un questionnement adapté et par l'examen clinique, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements anti-cancéreux.
- Analyser les besoins en soins de support et en soins palliatifs aux différentes étapes du parcours de soins.

- Identifier les situations présentant une urgence oncologique du fait d'un pronostic vital potentiellement engagé à court terme, pour les orienter vers une prise en charge médicale.
- Identifier les situations présentant une urgence psychologique pour les orienter vers une prise en charge adaptée.

Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :

- Analyser la pertinence de la demande d'examen complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : hémogramme, hémoculture, ECBU, marqueurs tumoraux selon recommandations, bilan hépatique, bilan d'hémostase, ionogramme, bilan rénal, bilan nutritionnel, ECG, gaz du sang ...
- Identifier l'ensemble des différents traitements anti-cancéreux, leurs modes d'administration.
- Identifier et caractériser les effets indésirables de ces traitements nécessitant un avis médical systématique.
- Identifier dans le cadre du programme personnalisé de soins les enjeux du traitement anti-cancéreux.
- Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription d'anti-cancéreux et de l'adaptation éventuelle dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement.
- Identifier les risques associés au renouvellement du traitement.
- Identifier et rechercher l'ensemble des informations nécessaires dans le cadre du renouvellement d'un traitement conformément aux procédures écrites (informations sur l'ensemble des traitements du patient...).
- Identifier les interactions potentielles entre les différents traitements.
- Évaluer l'efficacité et les risques de toxicité des traitements et soins de support et analyser la pertinence de leur renouvellement de la prescription et des adaptations nécessaires :
- Traitements symptomatiques et de traitements des effets indésirables et des complications des traitements systémiques spécifiques des cancers et de la radiothérapie,
- solutions pour nutrition parentérale,
- Traitements antalgiques,
- Aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées,
- Dispositifs médicaux.
- Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique.
- Identifier les prothèses adaptées à la situation du patient.
- Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers.
- Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients.
- Être capable de réaliser des actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séances de travaux pratiques ou simulation haute-fidélité à l'université ou au cours de stages cliniques)

UE Parcours de Santé (4 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- Assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
- Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement.
- Identifier et mettre en œuvre les actions de dépistage d'effets secondaires potentiels en fonction de l'étape du parcours du patient.
- Analyser les besoins du patient en conseils et accompagnement en fonction de sa situation.
- Concevoir et mettre en œuvre des conseils et des actions de soutien psychologique adaptés à la situation du patient en fonction des différentes étapes de son parcours en cours et post-traitement.
- Accompagner le patient en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'après-cancer.

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
- Coordonner la prise en charge du patient et organiser les relais entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements pour une meilleure gestion de son parcours, notamment face à des situations complexes.
- Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge.
- Accompagner la réflexion éthique de l'équipe concernant l'accompagnement personnalisé de la fin de vie et le suivi des directives anticipées.
- Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement.

Mention maladie rénale chronique, Dialyse, transplantation rénale

UE Bases fondamentales (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- Connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques
- Appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective soins infirmiers et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

UE Clinique (14 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- Connaître et analyser la sémiologie des pathologies ;
- Comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques)
- Connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments
- Connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique
- Connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ; - connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies
- Connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes
- Connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale
- Connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Évaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
- Évaluer l'état de santé du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales...) tout au long de son parcours et définir des actions de prévention pertinentes
- Conduire un entretien visant à évaluer la qualité de vie du patient, en face-à-face ou à distance
- Identifier et évaluer, par un questionnement adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements
- Identifier et analyser les signes et les symptômes généralistes et spécifiques (symptômes urémiques, de l'anémie, de sub OAP, de l'acidose, de l'hypertension artérielle, de l'hyperphosphorémie...)
- Prescrire les bilans biologiques et identifier les marqueurs qui sortent des cibles
- Évaluer l'état nutritionnel et la dénutrition éventuelle
- Évaluer les facteurs de risque rénaux
- Évaluer les facteurs de risque cardio-vasculaire
- Identifier les anomalies de la fonction rénale, des taux d'immunosuppresseurs et les situations d'urgences
- Identifier les complications liées aux traitements médicamenteux
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :

- Identifier les examens complémentaires à réaliser auprès des patients et des donneurs vivants avant et après la greffe rénale, notamment les examens permettant d'évaluer la tolérance et l'efficacité du traitement immunosuppresseur
- Identifier et appliquer les différentes stratégies thérapeutiques dans le cadre de l'insuffisance rénale chronique
- Identifier les soins de support adaptés à la situation du patient et identifier les interlocuteurs compétents
- Analyser la pertinence du renouvellement de prescriptions, du changement de forme de médicament et de l'adaptation de la posologie de traitements de supports
- Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique
- Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers
- Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients
- Evaluer l'abord vasculaire par un examen clinique approprié
- Être capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques).

UE Parcours de Santé (4 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- Maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- Assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital

Approfondir:

- Les modalités d'exercice en pratique avancée ;
- Les concepts, modèles et théories appliqués aux domaines d'exercice en pratique avancée (dépistage, personnes atteintes de pathologies listées dans le code de la santé publique etc.).

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
- Identifier et mettre en œuvre les actions de prévention des complications potentielles en fonction de l'étape du parcours du patient
- Accompagner le patient vers un futur choix de technique de Dialyse et/ ou de greffe préemptive ou de soins conservateurs
- Apporter les explications requises sur la stratégie thérapeutique choisie par le patient en prenant en compte ses besoins
- Identifier les leviers et les freins à l'auto-soin, ainsi que le niveau de connaissance et de compréhension du patient
- Concevoir et mettre en œuvre les actions adaptées aux besoins d'apprentissage du patient vis-à-vis de ses traitements
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation thérapeutique portant notamment sur la néphroprotection, les activités sportives, le parcours de soin du patient, la diététique
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
- Coordonner la prise en charge et organiser le parcours du patient entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements en pré-suppléance et du patient greffé, notamment face à des situations complexes
- Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge

- Organiser le suivi du patient entre les différents établissements de soin ou services au sein d'un même établissement
- Conseiller les équipes sur la prise en charge des patients en situation complexe.

Mention psychiatrie et santé mentale :

UE Bases fondamentales (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- Connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques et psychopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- Appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective soins infirmiers et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

UE Clinique (14 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- Connaître et analyser la sémiologie des pathologies psychiatriques ;
- Connaître les relations entre les pathologies et les éléments biographiques et facteurs environnementaux ;
- Connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- Connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- Connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité
- Connaître les principales psychothérapies et leurs indications ;
- Connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- Connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- Connaître les éléments de surveillance clinique et biologique ;
- Connaître l'impact des pathologies sur l'adhésion aux traitements et l'engagement dans les soins.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Analyser la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient, ses besoins, ses difficultés, ses symptômes, ses ressources et les interactions avec l'entourage
- Evaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgences de la situation lors de son accueil physique et téléphonique
- Repérer les difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro- développementaux
- Evaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle
- Evaluer les limitations fonctionnelles et les capacités et aptitudes préservées
- Evaluer le risque suicidaire
- Evaluer le risque de passage à l'acte auto agressif ou hétéro agressif
- Identifier les situations d'urgences et prendre les mesures appropriées
- Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques

- Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses.
- Evaluer cliniquement les stratégies de prévention et de réduction des pratiques d'isolement et contention mises en œuvre auprès du patient
- Evaluer la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle
- Apprécier la nécessité de concertation pluriprofessionnelle pour évaluer la situation
- Utiliser des outils d'observation clinique
- Utiliser les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution

Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :

- Adapter le projet de soin, de suivi et d'accompagnement en fonction de la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient en coordination avec le médecin et les autres acteurs intervenant dans le parcours du patient, avec le patient et son entourage
- Choisir les outils cliniques adaptés à la situation de la personne
- Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription des régulateurs de l'humeur (thymorégulateurs), psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés et de leur adaptation éventuelle, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement
- Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- Analyser la pertinence de prescriptions de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- Identifier les examens à prescrire pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations
- Identifier la nécessité d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation
- Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique (programmes de réhabilitation et remédiation cognitives...), pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- Accompagner le patient dans la ou les thérapies suivies
- Evaluer l'indication, l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement
- Être capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques).

UE Parcours de Santé (4 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- Maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- Assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique

Dans le cadre du suivi des patients :

- Evaluer et organiser un plan de prévention pour le patient, partagé au sein de l'équipe
- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive
- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces - Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes
- Concevoir et mettre en œuvre des actions personnalisées de prévention primaire
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives
- Identifier les ressources et les besoins des patients, des familles et aidants, reconnaître leur apport et proposer les actions d'accompagnement pertinentes
- Concevoir et mettre en œuvre des démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants

Dans le cadre d'une approche populationnelle :

- Choisir et mettre en œuvre des outils de prévention et de gestion des crises pertinents et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale et de prévention des risques psycho-sociaux
- Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale, de projets territoriaux de santé mentale et des contrats locaux de santé
- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
- Élaborer et évaluer des projets personnalisés de soins et de vie en équipe, en association avec le patient et ses proches, en collaboration avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs
- Coordonner les interventions avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et les activités intra-hospitalières et extra hospitalières en lien avec le projet de soins
- Concevoir des outils de prévention et de réponse aux situations de crises
- Conseiller les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales sur la prise en charge des pathologies chroniques, sur la prévention et la réponse aux situations de crises
- Conseiller l'équipe de soins sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement dans un objectif d'utilisation pertinente
- Conseiller l'équipe de soins sur les pratiques alternatives aux pratiques d'isolement et de contention
- Accompagner les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, dans les pratiques respectueuses du respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique
- Veiller à l'accès ou au maintien des droits de la personne

Mention urgences :

UE Bases fondamentales (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- Connaître les motifs de recours et situations cliniques, les pathologies et leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques ;

- Appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective soins infirmiers et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

Cette unité d'enseignement doit permettre aux futurs IPA de

- Mettre en relation les situations cliniques auxquelles ils seront confrontés et les mécanismes physiopathologiques qui les sous-tendent, afin de mobiliser efficacement les six compétences visées dans leur milieu professionnel.

UE Clinique (14 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- Analyser la sémiologie clinique et paraclinique des pathologies prévalentes en médecine d'urgences ;
- Apprécier le degré d'urgences ;
- Intégrer les marqueurs biologiques des pathologies (valeurs physiologiques et pathologiques) dans le raisonnement ;
- Distinguer les classes thérapeutiques et déterminer les mécanismes d'actions des médicaments, ainsi que leurs indications ;
- Anticiper et identifier la survenue d'événements indésirables liés à la toxicité des molécules
- Proposer, mettre en œuvre et évaluer les stratégies thérapeutiques afférentes adaptées aux situations cliniques et pathologies prévalentes en médecine d'urgences ;
- Intégrer dans son raisonnement ou intégrer dans sa prise en soins les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes
- Identifier les situations dans lesquelles la réalisation d'examen complémentaires est utile au diagnostic ou à la surveillance du patient ;
- Identifier, anticiper, accompagner les réactions des patients et de leur entourage dans des situations cliniques prévalentes en médecine d'urgences ;
- Choisir et réaliser les procédures de soins ou de mise en conditions techniques nécessaires au maintien de l'état de santé ou de la préservation des fonctions vitales de la personne de façon fiable et sécuritaire.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir développé les compétences suivantes :

Evaluer l'état de santé de patients dans le cadre de motifs de recours et situations cliniques ou en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :

- Rechercher et analyser toute donnée contextuelle, clinique, médicale et psycho-sociale corrélée au motif de recours ou à la situation clinique auprès de la personne et de son entourage ou d'une personne requérante ou accompagnante ou tout professionnel disponible et impliqué
- Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements en cours pour des pathologies déjà diagnostiquées - Sélectionner et utiliser les outils d'évaluation clinique appropriés à la situation identifiée et à son évolution
- Conduire des entretiens et réaliser des télésoins à l'aide d'une technologie fiable et sécurisée tout en utilisant les techniques de communication adaptées
- Identifier, prescrire et télé prescrire le cas échéant et mettre en œuvre les tests diagnostiques et les examens paracliniques en fonction de la sémiologie et des hypothèses diagnostiques
- Procéder à l'évaluation clinique de la personne et identifier les signes de gravité et son niveau d'urgences permettant la mise en œuvre de mesures appropriées dans un délai concordant
- Interpréter les résultats cliniques et paracliniques et hiérarchiser les besoins

- Identifier la nécessité de requérir un avis médical et/ou de spécialiste et le délai d'attente compatible avec l'état de santé de la personne pour l'intervention médicale, le cas échéant
- Apprécier la nécessité d'une concertation pluri professionnelle pour évaluer la situation
- Identifier les besoins de la personne, ses ressources, ses vulnérabilités, les interactions avec son entourage et ses capacités de soutien
- Évaluer les limitations fonctionnelles et les capacités et aptitudes préservées dans les domaines physique, psychologique, cognitif et social dans son champ de compétences
- Identifier tout signe de dangerosité imminente ou potentielle, et prévenir leur survenue
- Caractériser le niveau de gravité des personnes dans un contexte de crise ou de situation exceptionnelle et les orienter dans un parcours adapté au traitement de leur situation

Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :

- Prescrire un traitement adapté à la situation clinique du patient, en tenant compte de ses antécédents cliniques et des résultats des examens complémentaires
- Apprécier la nécessité des prescriptions médicamenteuses à PMO autorisées dans le cadre d'une modalité dérogatoire et les mettre en œuvre
- Identifier les interactions potentielles entre les différents traitements et déterminer leur tolérance ou leur modification
- Sélectionner les outils d'évaluation clinique adaptés à la situation identifiée de la personne et à son évolution
- Prescrire ou demander des examens complémentaires paracliniques en fonction des conclusions cliniques et des hypothèses diagnostiques
- Identifier et solliciter le recours à un médecin ou un avis spécialisé notamment lors d'une modification de la situation clinique de la personne et dans un délai approprié
- Analyser la pertinence de la réalisation de tests de dépistage, d'actes techniques adaptés au motif de recours, notamment des actes conservatoires lors d'une détresse vitale identifiée et les mettre en œuvre dans un délai adapté et de façon sécurisée
- Reconduire et adapter la posologie médicamenteuse selon les conclusions cliniques et les résultats des examens complémentaires ainsi que l'évolution de la personne
- Définir et initier un projet de soin adapté à la situation de la personne et en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire
- Prescrire des actes infirmiers, des dispositifs médicaux [d'avis d'arrêt de travail, de prescription de transport, de séances de rééducation, de prise en charge et d'aide à domicile] adaptés aux besoins de la personne.
- Identifier la pertinence d'initier des actions éducatives et d'orienter vers un programme d'éducation thérapeutique
- Analyser et évaluer la perte d'autonomie afin d'identifier l'ensemble des démarches permettant un retour ou un maintien à domicile sécurisé
- Participer à l'évaluation de la pertinence et à l'organisation de la poursuite et du suivi du projet de soin initié avec les différents acteurs du parcours.
- Être capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques)

UE Parcours de Santé (4 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

Dans le cadre des parcours de soins en médecine d'urgence, de l'accès aux soins non programmés et des filières ambulatoires, l'infirmier en pratique avancée sera en mesure :

- De participer à leurs conceptions

- De participer à la mise en œuvre de ces parcours, notamment d'organiser et d'animer la formation des équipes soignantes
- D'évaluer les parcours de soins
- D'orienter les patients dans ces parcours
- De coordonner les parcours des patients
- Développer les liens entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville hôpital
- Assurer une communication adaptée et interagir de façon coordonnée avec les autres acteurs dans le cadre des situations conventionnelles ou situations de crise

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir développé les compétences suivantes :

Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :

- Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion de la personne et à son traitement en face à face ou à distance
- Conduire des actions de prévention et éducatives en rapport avec le motif de recours (vaccinations recommandées, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardiovasculaires, addictions)
- Identifier et initier des actions éducatives en prévention primaire et relatives et au traitement et des actions contribuant à la prévention des rechutes notamment en prenant en compte les habiletés sociales et les capacités cognitives
- Concevoir et initier la mise en œuvre des actions adaptées à la situation de la personne visant le pouvoir d'agir, le développement, le maintien de son autonomie et la limitation de ses incapacités
- Conseiller la personne pour le développement des compétences d'auto-soins
- Identifier et analyser les ressources et les besoins de la personne, de son entourage et des professionnels concernés par la poursuite des actions initiées notamment dans le cadre de l'intégration dans un programme d'ETP
- Articuler les actions individuelles aux programmes d'éducation à la santé, thérapeutique et de prévention du bassin de population organisés en collaboration avec les filières territoriales de soins primaires et de santé communautaire
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage pour des typologies de populations ciblées dans le cadre de programmes et de stratégies nationales de santé publique et de gestion des crises
- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation à la santé pour les personnes à orienter à la sortie de la structure

Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :

- Analyser la pertinence de l'orientation dans le parcours retenu au regard du niveau de gravité identifié
- Organiser et coordonner les activités en intra-structure afin de garantir la cohérence du parcours de la personne selon sa situation et son état clinique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
- Identifier et coordonner en extrahospitalier les moyens disponibles pour intégrer la personne dans un parcours spécifique
- Identifier les facteurs psychologiques et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement
- Élaborer avec la personne et son entourage son projet personnalisé de soins en équipe, en collaboration avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs concernés
- Identifier les interventions à coordonner entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux en lien avec le projet de soins formalisé
- Organiser la sortie, le retour ou le maintien à domicile en collaboration avec l'ensemble des acteurs pour la cohérence de la poursuite du projet de soin personnalisé
- Concevoir des outils de prévention et de réponse aux situations de crises de la personne

- Conseiller les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales sur la prévention et la réponse aux situations de crises
- Accompagner les équipes dans les situations de soins pour des pratiques respectueuses des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique
- Veiller au maintien des droits de la personne
- Conseiller l'équipe de soins sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement dans un objectif d'utilisation pertinente
- Organiser avec les autres intervenants le parcours de santé de personnes vulnérables et polyopathologiques dans un but préventif, curatif ou palliatif
- Identifier les enjeux de la mise à jour des bases de données, des registres et des cohortes spécifiques aux urgences.

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UE Stage 2 : durée de 4 mois (24 ECTS) :

Dans le domaine d'intervention étudié, le stage a pour objet de développer les compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles suivants :

- la clinique ;
- le conseil, la consultation ; - l'éducation ;
- le leadership ;
- la recherche.

Les objectifs du stage sont de :

- Savoir évaluer une situation clinique et mettre en œuvre des actions à visée de conclusion clinique ou thérapeutique dans le cadre de la pratique avancée :
- Conduire un entretien avec le patient ;
- Réaliser une anamnèse de sa situation ;
- Procéder à un examen clinique ;
- Effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ;
- Prescrire des examens de biologie médicale inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées
- Renouveler ou adapter des prescriptions médicales en cours ;
- Prescrire des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'ANSM en application de l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ;
- Évaluer et transmettre les éléments de la situation de la personne ;
- Réaliser ces activités en présentiel ou à distance via les technologies de l'information et de la communication ;
- Développer ses capacités réflexives en questionnant les sciences infirmières et les sciences contributives à l'exercice professionnel dans la réalisation des activités suivantes :
- La prise en compte de l'environnement global du patient ; l'orientation, l'éducation, la prévention et le dépistage
- Le conseil au patient, à son entourage et à d'autres professionnels ;
- L'évaluation de l'adhésion et des capacités du patient ainsi que les risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;
- La participation à l'organisation des parcours entre les soins primaires, les spécialistes de recours et les établissements et services de santé, médico-sociaux et sociaux ;
- Développer la posture professionnelle attendue dans le cadre de la pratique avancée dans les activités suivantes :

- L'enseignement, la formation facilitant l'apprentissage des patients, des étudiants, des pairs, et d'autres professionnels ;
- La démarche qualité en initiant les bonnes pratiques cliniques au sein d'une équipe de professionnels de santé ;
- La réflexion éthique ;
- la recherche en s'impliquant dans la veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, éventuellement la participation et la réalisation de travaux et leur valorisation ;
- Être capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques).

Pour les étudiants suivant la mention « urgences », le stage s'effectue selon un parcours dans les trois catégories de structures d'urgences hospitalières suivantes : structure des urgences (SU), structure mobile d'urgences et de réanimation (SMUR) et service d'aide médicale d'urgences (SAMU).

Encadrement et évaluation :

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation.

L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

Cette évaluation porte notamment sur les compétences transversales et spécifiques attendues.

UE Mémoire (6 ECTS)

Au cours du quatrième semestre, les apprenants soutiennent un mémoire en lien avec la mention choisie. Le mémoire peut ou non être lié au stage. Il porte sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée défini avec le responsable de l'enseignement. Un cahier des charges du mémoire est défini.

Cahier des charges du mémoire

Objectifs généraux du mémoire :

Il s'agit, dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'apprenant, de former de futurs professionnels capables de s'interroger en utilisant les données probantes, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'infirmier en pratique avancée dans le système de soins

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à produire un impact à différents niveaux :

Au niveau de l'apprenant : construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation.

Au niveau de la profession : approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.).

Au niveau pédagogique et méthodologique : acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

Types de mémoire possibles :

En fonction de leur projet professionnel, les apprenants rédigent un mémoire qui peut s'orienter suivant différents axes :

Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;

Une analyse de pratiques professionnelles ;

Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;

Un mémoire de recherche

Validation du sujet :

L'équipe pédagogique composée au moins d'un enseignant-chercheur hospitalo-universitaire et d'un infirmier participant à la formation valide les sujets de mémoire.

Le dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation du mémoire :

Le directeur de mémoire peut être infirmier ou un infirmier en pratique avancée. Il doit accompagner l'apprenant dans la sélection d'un thème et lui fournir un soutien méthodologique pour la mise en place du projet de mémoire, sa rédaction et sa soutenance.

La composante ou la structure assurant la formation met à disposition de l'apprenant un guide de rédaction précisant notamment le format et le contenu scientifique attendus.

Dans le cas du mémoire de recherche, le directeur de mémoire est un enseignant-chercheur ou un chercheur. (cf Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018)

Évaluation du mémoire :

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire. Le jury, qui comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation, est présidé par un personnel sous statut enseignant et hospitalier.

L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'apprenant et un temps d'échanges avec le jury. Elle est fonction de la réalisation des objectifs généraux et spécifiques.

Mutualisation des enseignements

Avec d'autres formations de santé

L'optimisation des moyens pédagogiques a été recherchée en mutualisant les enseignements du Diplôme d'Etat de Pratiques Avancées en Santé avec des UE d'autres masters existants dans les Universités de la région Auvergne Rhône Alpes.

Ultérieurement, selon les enseignements nouvellement créés pour d'autres cursus de santé au sein des Universités impliquées, l'équipe pédagogique pourra mutualiser avec ces derniers dans la mention de formation.

Les ressources pédagogiques dématérialisées de formation générale ou approfondie en sciences médicales des universités participant et de DES pourront être mutualisées via la plateforme SIDES NG, dans les disciplines suivantes : physiologie, séméiologie, pharmacologie, cardiologie et médecine vasculaire, diabétologie et nutrition, pneumologie, neurologie, néphrologie, oncologie, hématologie, gériatrie, psychiatrie **et urgences**. Les ressources pédagogiques mutualisées incluront des screen-casts, des tests d'auto-évaluation constitués de questions isolées à contenu enrichi, des dossiers cliniques progressifs, des tests de concordance de scripts, des ECOS et séances de simulation.

Avec des formations d'autres établissements

Pour rappel, l'organisation de ce Diplôme d'Etat grade master repose sur une collaboration entre les 5 UFR Médecine de la région AuRA : UFR médecine de l'Université Clermont Auvergne, UFR médecine de l'université Jean Monnet, UFR médecine de Lyon Est et UFR médecine de Lyon Sud de l'université de Lyon et l'UFR médecine de l'université de Grenoble Alpes.

Stages

Modalités d'agrément des terrains de stage

Les stages sont organisés par l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit et se déroulent dans les établissements de santé publics universitaires ou non-universitaires ou les structures privées agréés par le comité de pilotage du diplôme. Les terrains de stage incluent notamment des services d'hospitalisation complète ou partielle et des services d'exploration des établissements de santé, des structures d'hospitalisation à domicile, des structures de coordination des soins (réseaux), des structures d'éducation thérapeutique, des structures de Dialyse, des structures de soins à domicile, des structures d'investigation clinique à domicile, des structures ambulatoires (maisons de santé pluriprofessionnelles).

Les stages se dérouleront, dans des structures sanitaires, médico-sociales, publiques, associatives privées participant au service public et privées à but lucratif, répondant au cahier des charges présentées en annexe 3 et permettant d'atteindre les objectifs définis en annexe 4. Un agrément par lieu de stage sera délivré annuellement par la commission pédagogique sur projet pédagogique après avis des responsables de stage de chacune des mentions.

Pour les étudiants inscrits sur la mention « urgences », le stage de S4 s'effectue selon un parcours dans les trois catégories de structures d'urgences hospitalières suivantes :

- Structure des urgences (SU)
- Structure mobile d'urgences et de réanimation (SMUR)
- Service d'aide médicale d'urgences (SAMU).

Liste des terrains de stages et des maîtres de stage agréés : voir Annexe 6

Pour le site de Saint-Etienne, le nombre de places disponibles par terrain de stage mention -urgences- est :

Urgences Adultes CHU St Etienne	Saint Etienne	2 places
SAMU Centre 15 et CESU CHU St Etienne	Saint Etienne	1 place
Urgences Psychiatriques et gestion de crise	Saint Etienne	1 place
Urgences Adultes CH Le Corbusier	Firminy	1 place
Urgences Adultes CH de Roanne	Roanne	1 place
Urgences Adultes CH Annonay	Annonay	1 place
Urgences Adultes CHU Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	2 places
SAMU Centre 15 /SMUR et CESU CHU Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	1 place
Urgences Psychiatriques Psychotrauma CHU Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	1 place
Urgences Adultes CH Aurillac	Aurillac	1 place
Urgences Adultes CH Le Puy	Le Puy	1 place
Urgences Adultes CH Moulins	Moulins	1 place
Urgences Adultes CH Vichy	Vichy	1 place

Pour le site de Lyon, le nombre de places disponibles par terrain de stage mention -urgences- est :

discipline stage	groupement	Etablissement	Spécialité/Service	Places de stage
Mention URGENCE	HCL GH CENTRE	HEH	SAU	3
Mention URGENCE	HCL GH CENTRE	HEH	SAMU	2
Mention URGENCE	HCL - GH SUD	Centre Hospitalier Lyon Sud	SAU	3
Mention URGENCE	HCL - GH NORD	Hôpital de la CROIX ROUSSE	SAU	3
Mention URGENCE	HCL - GH EST	Hôpital Femme Mère Enfant	SAU PEDIATRIE	3
Mention URGENCE	LA TRONCHE	CHU GRENOBLE	SAU	2
Mention URGENCE	LA TRONCHE	CHU GRENOBLE	SAMU	2
Mention URGENCE	GRENOBLE SUD	CHU GRENOBLE	SAU TRAUMATO	2

La recherche des stages

Les apprenants adressent une proposition de stage dans la liste accréditée. Les apprenants peuvent adresser une proposition pour un stage national ou international non référencé dans cette liste. Tous les stages font l'objet d'une convention entre chaque UFR de Médecine, l'établissement d'accueil et l'apprenant.

Liste des stages et des maitres de stage agréés en Annexe 6

Stage de DE1-S2 :

La période de stage de 2 mois, dans un service dont l'orientation correspond à la mention envisagée pour la deuxième année. Si le candidat hésite entre deux mentions il est possible de lui proposer de scinder ce stage en 2 périodes de 4 semaines afin qu'il puisse affiner son choix en réalisant un stage dans deux services différents correspondant aux deux mentions entre lesquelles il hésite. Le tuteur évaluera la motivation à l'engager dans la mention de son choix. Les objectifs de ce stage sont définis dans l'Annexe 4.

Ce stage donne lieu à un rapport de stage dont le format et le contenu sont déterminés par la composante ou la structure organisant la formation. Ce rapport sera évalué par le maître de stage et fera partie de l'évaluation finale du stagiaire.

Un carnet ou un portfolio précisant les compétences à atteindre (compétences et critères) permettra de suivre l'apprenant en stage (S2).

La validation de ce stage est prononcée par un jury composé d'au moins un enseignant-chercheur, du responsable des stages dans la formation au vu du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage.

Stage DE2-S4 :

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. Les objectifs de ce stage sont définis en Annexe 5.

L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

Cette évaluation porte notamment sur les compétences transversales et spécifiques attendues.

Le pourcentage d'apprenants susceptibles d'effectuer un stage à l'étranger dans un organisme public ou privé est inférieur à 10%.

L'absence en stage est tolérée dans la limite de 10% du temps total du stage, sur présentation de justificatif. Au-delà, l'étudiant devra réaliser un complément de stage dont la durée sera déterminée par l'équipe pédagogique. Si le complément de stage ne peut être réalisé avant le jury de session 1, l'étudiant sera déclaré défaillant ; le complément de stage devra être réalisé avant la session 2. Si la durée de stage de complément ne permet pas sa réalisation avant la date du jury de session 2, l'étudiant devra redoubler son année.

La validation des stages doit être obtenue pour valider la première année ainsi que la deuxième année du DE.

IX. DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

L'UJM a mis en place le dispositif « modules de réussite ». Ce dispositif se structure autour de 7 modules au choix, de 3 heures chacun. Ces modules ont pour objectif d'accompagner les étudiants de l'Université Jean Monnet dans la réussite de leur projet d'études. Ils sont dispensés par des professionnels du coaching. Ainsi, ces modules permettent à l'étudiant d'enrichir ses méthodes de travail, gagner en efficacité, et révéler son potentiel. Ce dispositif est facultatif, gratuit et ne donne pas lieu à une bonification. Ce dispositif est présenté et proposé à tous les étudiants inscrits à l'UJM sur le DE IPA. De plus, l'équipe pédagogique du DSTS de l'UJM propose un accompagnement pédagogique sur demande individuelle des étudiants, sur le parcours DE1 et DE2 IPA. Des temps de suivi pédagogique individuels sont proposés en présentiel dans le cadre des séminaires et à tout moment de la formation, sur demande de l'étudiant auprès de l'équipe pédagogique. Chaque séminaire local débute par un temps dédié à la vie de la promotion.

L'équipe pédagogique de l'UCA a mis en place un accompagnement pédagogique personnalisé tout au long de la formation. Des temps de suivi pédagogique individuels sont proposés en présentiel dans le cadre des séminaires et à tout moment de la formation, sur demande de l'étudiant auprès de l'équipe pédagogique. Un dispositif de guidance méthodologique individuel et collectif est prévu en inter-séminaire, via Teams, et sur demande des étudiants.

L'université de Lyon a accompagné l'initiative de la mise en place d'un tutorat des étudiants DE1 par les étudiants DE2. Par ailleurs, des temps de suivi collectifs animés par les intervenants paramédicaux sont mis en place au début de chaque séminaire local. Ils permettent d'identifier les besoins spécifiques de formation et d'accompagner le collectif dans l'appropriation des apprentissages. Des temps d'analyse de la pratique professionnelle (GEASE) permettent également de consolider les apports par la mobilisation de l'expérience et de la réflexivité individuelle et collective.

X. DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation de la formation se fondera sur les résultats des apprenants au regard des objectifs fixés. La compétence des nouveaux titulaires du DE-IPA AuRA été évaluée pour la remise finale du diplôme. Elle se fera par l'intermédiaire d'un carnet de stage ou portfolio qui suivra la progression des compétences de l'apprenant et l'interaction avec les tuteurs.

Les autres acteurs, enseignants-chercheurs, référents métiers, employeurs et apprenants seront interrogés quant à leurs attentes respectives). Cette consultation a lieu au moins une fois par an, à l'occasion du Conseil de perfectionnement.

Les modalités reposent sur plusieurs niveaux d'évaluation :

- Au terme de chaque unité d'enseignement, une enquête de satisfaction sera administrée aux apprenants sur la plateforme SIDES NG de l'UNESS portant sur le contenu (adaptation au contexte de la pratique avancée, items superflus ou manquants...) et la forme (qualité pédagogique de l'enseignant, format des cours).
- A l'issue de chaque semestre, une rencontre entre le responsable du DE ou de la mention et les apprenants concernant les conditions des études et les améliorations nécessaires à introduire.
- Le suivi des apprenants par questionnaire en ligne permettra de mesurer leur insertion professionnelle
- Selon le projet professionnel du diplômé, les employeurs seront interrogés entre 6 mois et 1 an après leur diplomation afin d'ajuster la formation aux objectifs des services/ de première sortie du diplôme afin d'évaluer la réponse aux attentes des employeurs.

Le programme d'enseignement sera réadapté d'une année sur l'autre pour répondre aux attentes des apprenants, à l'évolution de l'exercice professionnel, aux changements réglementaires.

Les données quantitatives sur les différentes promotions depuis la mise en place de la formation, par site, sont consultables en annexe 7.

XI. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Pour chaque mention, y compris pour la nouvelle mention -urgences-, des conventions de partenariats sont et seront établis entre chaque UFR de médecine impliquée dans le parcours diplômant IPA et le GHT sur lequel il se trouve.

XII. AVIS DES INSTANCES

Avis de la CFVU

CFVU Université Jean Monnet : 23 septembre 2022

CFVU Université Clermont Auvergne : 21 septembre 2022

CFVU Université Claude Bernard Lyon 1 : 18 janvier 2022

CFVU Université Grenoble Alpes : 15 février 2022 (Délibération CSPM H3S de l'EPE Université Grenoble Alpes)

Avis du CA

CA Université Jean Monnet : 17 octobre 2022

CA Université Clermont Auvergne : 13 septembre 2022

CA Université Claude Bernard Lyon 1 : 25 janvier 2022

CA Université Grenoble Alpes : 15 février 2022 (Délibération CSPM H3S de l'EPE Université Grenoble Alpes)

Pour le site de Grenoble :

L'extrait de la délibération de la séance du 15/02/2022 du conseil de la composante sans personnalité morale (CSPM) Humanités, santé, sport, société (H3S) est indexé ci-dessous.



Conseil plénier de la Faculté H3S du 15 février 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL PLENIER DE LA FACULTE H3S Séance du 15 février 2022

Demande d'accréditation de la mention « Urgences » du Diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée (DE IPA)

Le conseil plénier de la Faculté H3S approuve à l'unanimité des présents et représentés la création de la Seme mention du DE IPA, mention « urgences ».

	OUI	NON	NSP
Nom propre	24	0	0
Procuration	9	0	0
Total	33	0	0

Le Président du Conseil de la Faculté H3S
Kevin SUTTON

Kevin SUTTON
Directeur de la CSPM Humanités,
Santé, Sport, Sociétés H3S
Université Grenoble Alpes

